

TRES IMPORTANT

INFORMATION

Des aides financières peuvent être accordées aux familles selon leurs revenus.

1) Aide à la restauration des Collégiens par le Conseil Général de l'Essonne

Les informations ont été envoyées par la CAF aux familles.

Vous devez faire parvenir à la comptabilité le coupon **Aide à la restauration** si le chiffre indiqué est compris entre 1 et 5.

2) Bourse du Collège

Les barèmes d'obtention des bourses du Collège ne sont pas parus. Dès qu'ils nous seront parvenus nous vous les communiquerons.

3) Bourse du Lycée

La campagne de bourse pour les lycéens est terminée. Elle débute habituellement en janvier et se termine en avril.